

LOCATION ⁽¹⁾	HONORAIRES LOCATAIRE	HONORAIRES PROPRIÉTAIRE
LOCAL À USAGE D'HABITATION NU OU MEUBLÉ	VISITE, DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL Zone non-tendue : 8€/m ² Zone tendue : 10€/m ² Zone très tendue : 12€/m ² ÉTAT DES LIEUX 3€/m ²	ENTREMISE ET MISE EN LOCATION 1 mois de loyer chargé TTC (dont 3€/m ² pour état des lieux) + 40 € forfaitaire si logement meublé

(1) Conformément au plafonnement des honoraires prévu au décret n°2014-890 du 1er août 2014

LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	20% HT DU LOYER ANNUEL réparti à 50% pour le locataire et 50% pour le propriétaire ÉTAT DES LIEUX 3€/m ²
GARAGE, PARKING ET BOXS NON-INCLUS DANS UN BAIL D'HABITATION	1 MOIS DE LOYER CHARGÉ (état des lieux inclus)

GESTION	HONORAIRES
LOCAL À USAGE D'HABITATION	7,8 % TTC DES ENCAISSEMENTS garantie de loyers impayés 2,20% TTC en sus
LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	8,5 % TTC DES ENCAISSEMENTS garantie de loyers impayés 3,50% TTC en sus
GARAGE, PARKING ET BOXS NON-INCLUS DANS UN BAIL D'HABITATION	10 % TTC DU LOYER CHARGÉ

TRANSACTION	MANDAT BAKARRA	MANDAT SIMPLE*
VENTE ET RECHERCHE LOCAL À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL ; FONDS DE COMMERCE ; TERRAIN À BÂTIR	5%^{TTC}	5%^{TTC}
VIAGER ET NUE-PROPRIÉTÉ ⁽¹⁾ LOCAL À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL ; FONDS DE COMMERCE ; TERRAIN À BÂTIR	5%^{TTC}	5%^{TTC}
GARAGE ET PARKING	8 000€^{TTC}	

Nos honoraires, calculés selon le prix de vente initial, sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, s'acquittant de la totalité du montant des honoraires. En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables demeure celui du mandat principal. L'agence se réserve le droit de facturer un avis de valeur à hauteur de 150 € TTC et une expertise viagère à hauteur de 250 € TTC.

Dans le cadre d'un mandat co-exclusif ou semi exclusif, les honoraires appliqués sont de 6% TTC.

(1) Honoraires applicables sur la valeur vénale pour le viager, et sur la base de la nue-propriété pour le démembrement de propriété.

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ⁽²⁾	10%^{HT}
EXPERTISE IMMOBILIÈRE	Sur devis

(2) Honoraires applicables dans le cadre de transactions de terrain(s) à lotir ou bien(s) permettant une opération de promotion immobilière ou de marchand de biens.

Barème des honoraires en vigueur au 1 janvier 2024

BAKARRA
AGENT & EXPERT IMMOBILIER